

Occupation du domaine public AVIS DE PUBLICITE DOMANIALE

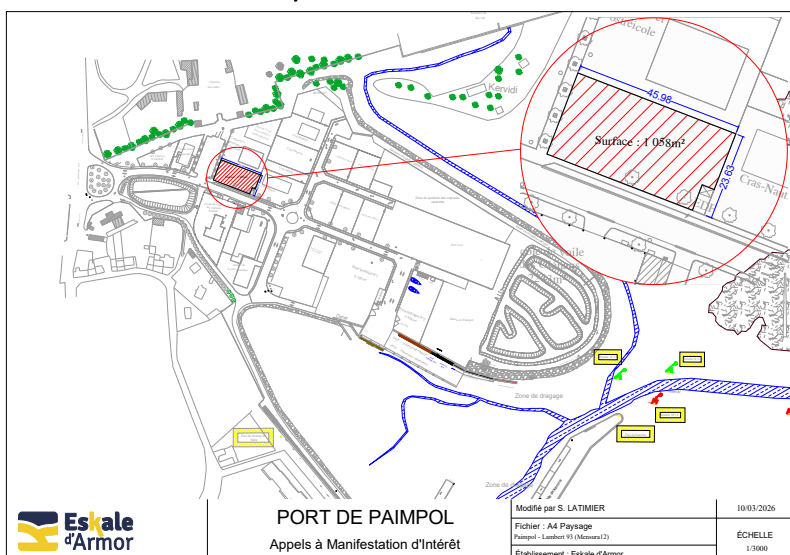
L'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, précise que lorsqu'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT) vise une activité économique, la délivrance du titre d'autorisation d'occupation doit être précédée de mesures de publicité et de mise en concurrence. Lorsque l'autorisation d'occupation est la résultante d'une manifestation d'intérêt spontanée, il appartient à l'autorité compétente de s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence d'autres initiatives concurrentes.

Le Département Côtes d'Armor, autorité portuaire et la SPL ESKALE D'ARMOR, concessionnaire du port de Paimpol vous informent des disponibilités foncières et des demandes d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) en cours.

PORT DE PAIMPOL – Manifestation d'intérêt spontanée

Par courrier en date du 12 janvier 2026, le Président de la coopérative maritime de Paimpol, Monsieur Yannick HEMEURY, a manifesté un intérêt spontané pour la mise à disposition d'une parcelle de 1 058 m² sur la zone de Kerpallud à Paimpol, afin d'y édifier un hangar d'environ 500 m². Ce hangar sera destiné au service des pêcheurs.

En application de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la SPL ESKALE D'ARMOR prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de Monsieur Yannick HEMEURY et s'assure, par la présente publicité, et avant signature du titre, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente sur cet espace situé à l'intérieur des limites administratives du port, **sous un délai de 6 semaines** suivant la présente publication.



Date de publication de la manifestation d'intérêt spontanée : **jeudi 19 mars 2026**

*Si vous souhaitez formuler une manifestation d'intérêt pour cet emplacement, veuillez adresser votre demande **avant le jeudi 30 avril 2026** à : contact@eskaledarmor.com (en envoyant un dossier de présentation du projet précisant les statuts du demandeur, la nature du projet, la durée souhaitée, la date du début...*

☎ 02 21 08 02 30

✉ contact@eskaledarmor.com

📍 Bat. JERZUAL J114
2, rue Jean Kuster
22000 Saint-Brieuc

SA à conseil d'administration au capital social de 300 000 €
Numéro SIRET: 89491642800028 | Numéro TVA Intracommunautaire : FR77894916428
Numéro RCS : Saint-Brieuc B 894 916 428